

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 3 avril 2017 portant renouvellement des membres nommés
du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes aveugles de Paris**

NOR : AFSA1730160A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 modifié portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes aveugles de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée au conseil d'administration de l'Institut national des jeunes aveugles : Mme Marie-Christine Diringier, conseillère régionale d'Île-de-France, en remplacement de Mme Laure Lechatellier.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 3 avril 2017.

Pour la ministre et par délégation :

*La cheffe du service des politiques sociales et médico-sociales,
adjointe au directeur général de la cohésion sociale,*

C. TAGLIANA